



## REGLEMENT DU DEFIDANSE

### Article 1 - LES PARTICIPANTS

Le DefiDanse est ouvert aux licenciés loisirs FFDanse et aux pratiquants non licenciés (première participation possible sans licence). Le listing des participants est à envoyer à la FFDanse dans un délai de 15 jours – [btettamanti@ffdanse.fr](mailto:btettamanti@ffdanse.fr)

Il est destiné aux amateurs (n'est pas accessible aux licenciés compétiteurs).

### Article 2 - LIEU DE LA MANIFESTATION

Tous locaux ou salles en règle avec la législation en vigueur sont admis.  
(Salle avec parquet permettant de pratiquer la danse, Normes de sécurité...).

### Article 3 - CATEGORIES

Art. 3-1 Classes d'âge :

- Moins de 16 ans.
- 16 ans / 45 ans.
- 46 ans et plus.

*Note - Pour les couples, c'est la moyenne d'âge des deux partenaires qui sera prise en compte.*

Art. 3-2 Catégorie de production :

- Solo.
- Duo / Couple.
- Formation (Team).

*Note - Les couples pourront être composés : Homme/Femme, Femme/Femme, Homme/Homme.*

### Article 4 - DANSES PROPOSEES

Au choix de l'organisateur : Jazz, Country, rock, salsa, batchata, danses de loisirs ou toutes autres formes de danse...

### Article 5 - CHOIX DES MUSIQUES

L'organisateur choisira la musique, en rapport avec la danse concernée par le DéfiDanse.  
Pour les formations, la musique est fournie par le capitaine du groupe.

### Article 6 - DUREE DES PASSAGES

- 1mn 30 à 2 mn pour solo ou duo/couple.
- 4 à 6 mn pour les formations.

## Article 7 - EVALUATION

### Art. 7-1 : Les Juges

3 juges minimum sont requis, dont 2 juges titulaires d'une carte de juge de la saison en cours. Le troisième juge peut être désigné par l'organisateur et pourra être une personnalité de la ville, de l'univers de la danse, un professeur de renom...

### Art. 7-2 : Critères moraux pour les juges

En raison de son intégrité, un juge ne peut exercer sa fonction et doit se retirer du jury, si une personne participant au DefiDanse est un membre de sa famille, proche ou éloignée ou si il a des relations personnelles avec le participant, ce qui serait pour lui une situation inappropriée.

### Art. 7-3 : Critères d'évaluation

Seront pris en compte :

- Charisme
- Cohésion
- Musicalité
- Occupation de l'espace : évolution sur la piste, respect de son aire d'évolution...
- Créativité

Tous ces critères ont une valeur équivalente et ne sont pas éliminatoires.

### Art.7-4 : Mode de jugement

Utilisation du Skating System (Compétiteurs classés du premier au dernier).

### Art. 7-5 : Restrictions

- Porté
- Lift
- Acrobatie
- Descente au sol

Ces restrictions s'appliquent en dehors des danses pour lesquelles, cela est spécifique.

### Art. 7-6 : Tenues

- Tenue correcte exigée
- Ni strass ni paillettes (sauf formations (team)).
- Pas de changement de tenue entre les différents passages.

## Article 8 - TARIFS

La structure organisatrice fixe le tarif d'accès à la salle (droit d'entrée).  
La somme perçue lui revient.

Droit de dossard (participation au DefiDanse) :

- Pour la personne licenciée FFDanse, l'accès est gratuit.
- Pour la personne non licenciée, le tarif est de 5 euros.

**Référent** : Monsieur Mario Grimaldi - [mario.grimaldi@ffdance.fr](mailto:mario.grimaldi@ffdance.fr)